



**Fonds de Consolidation de la Paix
pour la République Centrafricaine**



**ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET
COMPTE RENDU TRIMESTRIEL**

Période couverte :	Du 1 ^{er} Octobre au 30 septembre 2010		
Numéro et intitulé du Projet:	PBF/CAF/A-2 Formation des femmes en droits humains dans l'Ouham Pendé et le Bamingui Bangoran		
Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):	UNHCR		
Partenaire(s) d'exécution :	DRC, Danish Refugee Council et AFJC, l'Association des Femmes Juristes Centrafricaines		
Date d'approbation du Comité de Pilotage :	3 décembre 2008		
Montants engagés:¹	USD 368 090	Pourcentage du montant approuvé:	100%
Montants dépensés:²	USD 368 090	Pourcentage du montant approuvé:	100%
Date de Clôture prévue:	16 août 2010	Retard (mois):	2 mois

Objectifs/Résultats :	Réalisations/Résultats:	Pourcentage de réalisation :
Résultat 1 : Les droits des femmes et les mécanismes d'accès à la justice sont connus des populations locales et des femmes en particulier.	Sensibilisation, Formation- information de la population de Paoua et Ndélé Paoua : Deux (2) sessions de sensibilisation regroupant 201 personnes ont été réalisées auprès des groupes des chefs de quartier et points focaux identifiés au préalable par les femmes juristes lors de vastes campagnes de sensibilisations au début de projet (Juillet et Aout 2010). Ces participants sont des responsables des groupements, leaders religieux et leaders communautaires. Cette formation a été destinée à leur égard car ils représentent de personnes ressources du projet afin de renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent mieux comprendre et surtout	100%

¹ Project commitment is defined as legally binding contracts signed for goods, works, and services as permissible by the respective agency's financial rules and regulations.

² Actual payments (for goods, works, and services) made against signed contract commitments. In most cases, total reported disbursements should not exceed total commitments, except in cases where disbursements are made against non-committed project funds (such as small scale payments, indirect programme costs etc, where no commitments are raised prior to payment).

	<p>répondre aux besoins de protection identifiés au niveau communautaire. La nécessité de référer les survivants de violences et tout autre cas d'abus à la clinique juridique a été soulignée. C'est ainsi que les thèmes abordés lors de la formation ont été principalement : les droits de l'homme, l'importance du respect de ces droits à travers des textes juridiques nationaux et internationaux.</p> <p>Ndele : Malheureusement, la situation sécuritaire dans la Préfecture de Ndélé, toujours volatile et instable, n'a pas permis la réalisation de cette activité comme dans la Préfecture de Paoua. Suite au passage du représentant des Nations Unis Mr Walter Kaelin en Juillet 2010, le gouvernement Centrafricain a ré-ouvert aux humanitaires l'accès aux axes autour de la ville de Ndélé. DRC a donc effectué le 24 juillet une évaluation et a décidé de reprendre les activités laissés en suspens après l'attaque de la CPJP courant le mois d'avril 2010.</p> <p>Une planification de relance de l'activité de la clinique Juridique a été envisagée. Profitant de la journée Internationale de l'aide Humanitaire, le 19 août 2010, l'AFJC (Association des Femmes Juristes de Centrafrique) a procédé, tout d'abord, à l'ouverture de la clinique juridique à Ndele, temporairement placée dans une maison en location, suivi de la présentation des quatre (4) para-juristes et (20) vingt points focaux aux autorités locales, aux responsables des ONG Internationales présentes (DRC, IRC, IMC, MSF), aux responsables des agences UN (OCHA) et à la population. Lors de cette occasion, une remise officielle des équipements et matériels de la clinique juridique a été effectuée au bénéfice des points focaux et para-juristes. Il s'agit essentiellement des vélos et des textes juridiques, tels que la Procédure Civile, Le Code de Procédure civile, le Code Pénal, le Code de procédure Pénal, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention sur l'Elimination de toute formes de Discriminations à l'égard de la Femme, la Constitution Centrafricaine révisée en Décembre 2004, la Charte Africaine des Droits de l'Hommes, les Principes Directeurs des Personnes Déplacées internes, les deux lois Bangayassi, la Convention relative aux Droits de l'enfants accompagnés des Guides de formation des para-juristes et les Certificats attestant leur formation.</p> <p>La situation sécuritaire n'a pas empêché la formation continue de l'équipe sur le terrain. Du 09 au 18 août une femme juriste a été affectée sur Ndele pour effectuer une séance de recyclage à l'égard des para-juristes (4) et points focaux (20). Cette formation a permis de renforcer leurs capacités afin de procéder à l'ouverture de la clinique juridique et de mieux répondre aux besoins rencontrés dans la zone.</p> <p>Au sein de la clinique juridique, les para-juristes ont pour rôle de réaliser les consultations et d'aider les femmes juristes dans la documentation des cas des violences. Les points focaux, responsables des groupements, étant des leaders religieux ou communautaires, quant à eux, orientent les survivants de violations vers la clinique juridique.</p>	
<p>Les exactions et toutes formes de violences vis-à-vis des femmes rurales ont réduites.</p>	<p>Paoua :</p> <p>Au cours de trois derniers mois, la clinique juridique a enregistré au total :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courant le mois de juillet : 23 consultations (14 médiations dont 7 réussies, 1 renvoyée au Tribunal et 6 en cours). - août : 40 consultations, 27 médiations, 19 réussies, 8 en cours, 3 renvoyées à la gendarmerie pour coups et blessures. - Septembre : 26 consultations, 14 médiations/conciliations, 9 médiations réussies, 5 en cours, 1 plainte déposée au tribunal. <p>Soit au total pour les mois de juillet en septembre :</p> <p>> 89 Consultations : les consultations portent sur le mariage précoce,</p>	<p>100%</p>

	<p>non reconnaissance de la paternité, menace à main armée, succession, abus d'autorité maritale, prostitution, déperdition scolaire des jeunes filles, atteinte à la liberté de circulation, de marchandises, agression physique et agression à main armée.</p> <p>Une mineure de douze ans a été violée par un inconnu et une plainte à été rédigée et déposée par le personnel de la clinique juridique à la gendarmerie pour l'enquête avec le consentement des parents de la victime. Les femmes juristes continuent à faire le suivi du dossier avec la famille et l'enfant.</p> <p>> 55 médiations: Les médiations concernent essentiellement les cas de violences domestiques, fuite de responsabilité, abandon de foyer conjugal, violence morale (e.i. injure publique, menace à main armée), non reconnaissance de paternité, coups et blessures volontaires.</p> <p>Ces résultats démontrent la réussite des activités juridiques de la clinique juridique de Paoua. Le nombre de consultations et médiations/conciliations ont dépassé les indicateurs de résultats attendus. Au titre de comparaison, le tribunal n'a traité que 40 affaires durant toute l'année 2009. En outre, courant ces trois mois, 3 affaires ont été référées par la clinique juridique au tribunal.</p> <p>Au cours des consultations/médiations, 3 cas ont été référés au tribunal (1 cas de pension alimentaire, 1 cas d'accusation de sorcellerie et 1 cas de coups et blessures). 2 cas ont été référés aux partenaires de santé, principalement coups et blessures dans le cadre de violence domestique, 1 cas de viol a été orienté vers l'hôpital MSF pour des questions de certificat médical.</p> <p>L'affaire concernant l'abandon de foyer conjugal a été référée par la clinique juridique au Tribunal de Paoua. La femme a reçu gain de cause de la part du Tribunal en guise d'une pension alimentaire pour assurer que les enfants de la famille soient pris en charge. Le reste des affaires n'ont pas encore été jugées par le tribunal et restent en cours à la date de ce rapport.</p> <p>Le président du tribunal assiste à une augmentation des plaintes déposées par les femmes dans les localités de Paoua. Il s'agit tant de plainte référée par la clinique juridique que de plainte déposée de manière autonome par les femmes de la localité en particulier sur des problématiques d'abandons du domicile des conjoints. Les femmes réclament ainsi par ce biais la reconnaissance de leurs statuts de concubine et obtiennent des pensions pour la prise en charge des enfants issus de cette union.</p> <p>Ndele : Les exactions sur la population civile et en particulier sur les femmes est récurrente dans la localité de Ndele. Cependant, il est à noter que la situation sécuritaire demeure incertaine. La majorité des quartiers et des maisons restent inhabités. Cette situation a provoqué une fuite massive de la population dans la brousse entraînant parfois un départ définitif. Dans ce contexte, la population ne bénéficie pas de la liberté de circulation. La présence des rebelles dans les villages périphériques attise la méfiance de l'armée centrafricaine étant très sévère dans les contrôles. Par conséquent, la circulation des biens et des personnes est grandement limitée au centre ville.</p>	
--	---	--

	<p>Malgré cette situation, la clinique juridique a été opérationnelle à partir de 20 août 2010. Les para-juristes sont toujours assistés d'une manière ponctuelle par les femmes juristes à travers une gestion directe ou à distance lorsque les conditions de sécurité ne permettent pas le déplacement dans la zone. Comme expliqué dans le précédent rapport, un homme para-juriste avait dû fuir Ndele pour des raisons de sécurité. Il est déjà retourné sur Ndele et continue à travailler pour la clinique juridique avec les trois autres para-juristes.</p>	
--	---	--

Défis rencontrés et plan d'action	
<p>Défis et difficultés rencontrés :</p>	<p>Ndéle :</p> <p>Une évaluation de la sécurité conjointe a été organisée le 18 juin 2010 par les agences UN et ONG afin d'évaluer si les conditions étaient réunies pour le retour des humanitaires dans la zone et la reprise des programmes. Il en est ressorti qu'il sera opportun de ne poursuivre que les projets d'urgence et les projets de protection. En l'occurrence, les matériels du bureau de la clinique juridique ont été achetés et acheminés par la voie routière, au regard de l'impossibilité d'approvisionner en matériel de construction dans la zone de Ndélé. La construction de la clinique juridique a été reportée suite à l'évolution de la situation sécuritaire.</p> <p>La situation sécuritaire dans la Préfecture de Bamingui Bangoran et plus particulièrement dans la localité de Ndélé s'est à nouveau dégradée au mois de septembre 2010. Des acteurs humanitaires ont été évacués de nouveau de la localité pendant quelques semaines.</p> <p>Paoua :</p> <p>Une évaluation interne de la méthodologie d'archivage a été organisée à Paoua pour améliorer les lacunes enregistrées dans le système d'archivage. Un plan d'action est en cours d'être développé pour pallier à ce problème méthodologique.</p> <p>Des difficultés ont été également rencontrées lors de la mobilisation communautaire. Car pendant la saison des pluies les membres des communautés travaillent dans les champs ce qui a entraîné un retard de l'activité de sensibilisation auprès de ces groupes cibles.</p>
<p>Mesures envisagées pour rattraper le retard d'exécution des objectifs :</p>	<p>Compte tenu des problèmes sécuritaires décrits ci-dessus, un local a été identifié pour que les activités de la clinique juridique dans la ville de puissent démarrer. Le matériel du bureau a été acheté et acheminé par la voie terrestre à Ndele. Un terrain a été sélectionné par la Mairie pour procéder à la construction de la clinique juridique de Ndele. Malgré le retard lié à la sécurité, les travaux de construction sont prêts à démarrer.</p> <p>Les activités de la clinique juridique ont été redéfinies non seulement à cause de dans ce contexte sécuritaire mais également faut de présence des autorités judiciaires. Les para-juristes ont, à l'heure actuelle, la responsabilité de recueillir discrètement et de manière confidentielle les exactions exercées sur la population civile afin de les rapporter à la coordination humanitaire et au cluster protection pour engager des actions de plaidoyer appropriées qui ne remettent pas en cause leur sécurité.</p> <p>En total des 22 témoignages sont par ailleurs archivés afin d'offrir aux plaignants</p>

	l'opportunité de porter la plaintes devant le système judiciaire quand le contexte sécuritaire s'y prêtera.
--	---

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats:

Les objectifs du projet de clinique juridique ont été atteints entièrement à Paoua. En revanche, dans la localité de Ndele, étant donné que la clinique juridique n'a été opérationnelle qu'à partir du 20 août 2010, les objectifs n'ont pas pu être réalisés intégralement.

L'impact des activités de sensibilisation et celui de l'activité liée à la clinique juridique dans la ville de Ndele ont été appréciés par le sultan, les autorités locales et la population malgré l'absence de l'autorité judiciaire.

Il en va de même à Paoua où les activités menées sont appréciées positivement par les autorités locales et les représentants du système judiciaire. Un réseau a été mis en place et des actions régulières de plaidoyer auprès des autorités locales sont menées ayant un impact positif sur les affaires traitées.

Le projet financé par le PBF a bénéficié de l'expertise et expérience de DRC dans le cadre de protection des survivants les accusations de sorcellerie. En particulier, dans la période d'implémentation de ce projet, les membres de l'AFJC ont pu bénéficier d'une formation (moi de juillet 2010) sur le respect des droits humains avec une attention particulière sur la technique de suivi et référence de ces survivants. Les résultats de cette approche intégrée ont été déjà reconnus par les bénéficiaires du projet.

Evénements à souligner

L'Association des Femmes Juristes de Centrafrique et ces Partenaires **UNHRC et DRC** ont procédé à l'inauguration officielle de la clinique juridique de Paoua le **10 juillet 2010**. C'était en présence des autorités locales, des Agences du Système des Nations Unies, des ONG Internationales. C'était le Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies pour des Droits de l'Homme des personnes déplacées, Monsieur Walter Kaelin qui a eu l'insigne honneur de couper le ruban. Ce fut l'occasion tout indiquée par Kaelin de rappeler le rôle capitale que peut jouer la clinique juridique dans la promotion de l'Etat de droit à Paoua et en RCA. « La clinique juridique ne donnera pas certes toutes les réponses aux problèmes de violations aux droits humains qui se posent à la population de Paoua, mais elle contribuera à appuyer de manière significative les instances judiciaires » a souligné M. Kaelin, avant d'inviter tous les acteurs à soutenir l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique qui se bat au quotidien pour une Centrafrique exempt des violations des droits humains en RCA. « Les activités de la clinique juridique s'inscrivent en droite ligne des initiatives du PNUD dans le cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale de consolidation de la paix » (source : Bulletin de UNHCR en RCA mois de Juillet 2010).



Allocution de Sous-préfet de Paoua, lors de l'inauguration officielle de la clinique juridique. A droit, coupure de ruban par monsieur W. Kaelin en présence des autorités locales et de la Représentante HCR (ECHOS de l'HCR, N° 003, 22 juillet 2010, page 4)

Au cours de ce rapport, la clinique juridique de Paoua à aussi reçu la visite d'une **mission sur le terrain effectuée par le PBF**. Au cours de cette occasion, les représentants on eu la possibilité d'assister à une séance de formation des points focaux.

Il reste à mentionner que le **15 septembre, Journée Internationale de la Paix**, l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique, représentée par Natacha Guinet, coordinatrice du projet, a réalisé une émission à la radio Centrafrique. Madame Guinet a procédé a présenter et expliquer les activités mises en œuvre dans le cadre du Fond de Consolidation de la Paix depuis 2009 à 2010 dans les deux zones opérationnelles, de la Bamingui- Bangoran (Ndele) et Ouham Pende (Paoua). Les prospectives du projet pour la prochaine année envisageront de renforcer les anciennes cliniques juridiques et étendre les mêmes activités et approche dans l'Ouham, plus précisément a Kabo et dans l'Ouham Pende, Bocaranga.

Perspective : La durabilité du projet tient essentiellement à la poursuite du renforcement des capacités institutionnelles de l'AFJC. Il est important de souligner qu'au cours de ces trois mois d'activités, l'AFJC est devenue une ONG locale par la décision déclarée par le Ministère du Plan.

A travers l'appui qu'apportera le deuxième financement PBF et en continuité de l'action de renforcement enclenchée par les consultants venus au mois de Juin 2010, l'AFJC a participé à la définition d'une feuille de route pour structurer l'association et renforcer les capacités des membres. L'AFJC, au-delà de ce partenariat, se doit à développer les capacités de coordonner et de suivre des activités de toutes ses antennes implantées dans l'arrière pays.